



BEGETUBE

GARANTIE

Systeme

FF THERM ET FRIPEX SAN

Pour l'utilisateur final :

Coordonnées de l'utilisateur :

Concerne le fonctionnement d'un système FF THERM et FRIPEX SAN vendu à :

Installé par :

a

Date de livraison :

Nous garantissons le bon fonctionnement de ce système pendant une période de 10 ans à compter de la livraison. Ceci signifie concrètement que pendant la période susmentionnée nous indemnisons les dommages directs qui sont la conséquence immédiate d'un défaut de fabrication identifiable, dû à notre fabricant et/ou à nous. Les dégâts imputables à des tiers, tels que, entre autres, des erreurs d'installation, un mauvais usage de nos systèmes, ne seront pas pris en charge et sont exclus de la présente garantie.

Le dommage à indemniser ne peut jamais excéder le montant assuré conformément au contrat d'assurance que nous avons souscrit à cet effet et qui prévoit à ce jour un montant assuré de € 1.250.000,- par sinistre et par an.

La présente garantie couvre uniquement les sinistres survenus dans l'Union Européenne.

Etabli à Aartselaar le

BEGETUBE NV

Signature

Les conditions générales de Begetube sont applicables vis-à-vis de l'acheteur-installateur, voir www.begetube.com.

BEGETUBE nv

Kontichsesteenweg 53-55
B-2630 Aartselaar

tel + 32 [3] 870 71 40
fax + 32 [3] 877 55 75

info@begetube.com
www.begetube.com

BTW BE 420 097 201
RPR Antwerpen